

# Règlement intérieur

## Association Les Petits Welches

### **Introduction**

Le présent règlement a pour objectif de donner des informations pratiques concernant l'accueil de loisirs ainsi que les modalités de fonctionnement. Il est un contrat moral entre les familles, parents et enfants, et l'accueil de loisirs.

Votre inscription au périscolaire valide le présent règlement.

### **Présentation de la structure**

Association Les Petits Welches

2 rue du Gal Petitedemange

68650 LAPOUTROIE

Tél : 03 89 47 52 95

Mail : [petits-welches@wanadoo.fr](mailto:petits-welches@wanadoo.fr)

### **Adhésion**

L'accueil est géré par l'association « Les Petits Welches ». À ce titre, il vous est demandé de vous acquitter de l'adhésion à l'association qui s'élève à 13 € par famille. Cette adhésion est annuelle et obligatoire. Elle ouvre droit à toutes les activités de l'association. Elle est valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante.

### **Critères**

L'accueil de loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans scolarisés ou résidents sur les communes du Canton Vert.

### **Dossier d'inscription**

Pour qu'un enfant puisse fréquenter la structure, un dossier d'inscription et une fiche sanitaire de liaison doivent être remplis et transmis au siège de l'association.

Votre dossier ne pourra être pris en compte qu'à la condition d'être à jour de vos paiements.

### **Horaires et fonctionnement**

- Temps d'accueil :

Sur les périodes scolaires, la structure est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h jusqu'à la prise en charge par les instituteurs, durant la pause méridienne et les soirs après la classe jusqu'à 19h.

Sur les périodes des mercredis et vacances scolaires, la structure est ouverte de 7h30 à 18h30.

Aucun enfant ne sera accueilli en dehors de ces horaires.

Dans l'intérêt de votre enfant et du fonctionnement de l'accueil et de l'équipe, merci de respecter les heures de fermeture de la structure : 19h.

Seules les informations transmises d'adulte à adulte seront considérées. Nous vous remercions de privilégier une transmission par écrit (mail).

### **Communication**

Pour toutes communications, nous vous remercions d'utiliser l'adresse mail suivante :

[petits-welches@wanadoo.fr](mailto:petits-welches@wanadoo.fr)

Le numéro de téléphone de l'accueil est le : 03.89.47.52.95

### **Renseignements et inscriptions**

Les inscriptions et les demandes de renseignements se font par le biais des moyens de communication mentionnés ci-dessus.

**Les plannings du mois doivent être transmis avant le 31 du mois précédent.**

### **Tarification et facturation**

- Tarification :

Toute heure entamée sera facturée comme heure complète.

Les tarifs sont calculés selon les revenus de la famille et le nombre d'enfants à charge.

La famille devra présenter l'avis d'imposition N-1 avant le 31 janvier, pour établir la tarification. Une rétrocession sera possible jusqu'à cette date. En cas de non présentation, le tarif le plus élevé sera appliqué sans possibilité de remboursement des sommes perçues. La tarification au plus juste prendra effet à la date de présentation de l'avis d'imposition si ce dernier est présenté après le 31 janvier.

#### **Tranches selon le revenu**

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Famille 1 enfant	M ≤ 27600 €	M ≤ 36000 €	M > 36000 €
Famille 2 enfants	M ≤ 32400 €	M ≤ 40800 €	M > 40800 €
Famille 3 enfants	M ≤ 45600 €	M ≤ 52800 €	M > 52800 €

#### **Tarifs pour l'accueil périscolaire**

Horaires	Accueil du matin	Repas et encadrement	Accueil du soir 16h15 à 17h15	Accueil du soir 17h15 à 18h15	Accueil du soir 18h15 à 19h00
Tranche 1	2,81 €	7,21 €	2,81 €	2,81 €	1,46 €
Tranche 2	2,92 €	7,41 €	2,92 €	2,92 €	1,51 €
Tranche 3	3,02 €	7,72 €	3,02 €	3,02 €	1,56 €

#### **Tarifs bas revenus**

BAS REVENUS		Repas + encadrement	Accueil du matin et du soir	
Famille 1 enfant	M ≤ 13200 €	4,80 €	2,19 €	1,14 € (18h15-19h00)
Famille 2 enfants	M ≤ 14400 €	4,70 €	2,09 €	1,04 € (18h15-19h00)
Famille 3 enfants	M ≤ 16800 €	4,60 €	1,99 €	0,94 € (18h15-19h00)

## Tarifs pour l'accueil des mercredis et des vacances scolaires

Horaires	Journée avec repas	Journée sans repas	½ journée avec repas	½ journée sans repas	Forfait 5 jours avec repas
Bas revenus	Bons CAF				
Tranche 1	19,10 €	13,14 €	13,14 €	7,62 €	76,71 €
Tranche 2	19,83 €	13,58 €	13,58 €	7,87 €	78,89 €
Tranche 3	20,45 €	13,99 €	13,99 €	8,14 €	81,82 €

### - Envoi des factures :

Les factures sont envoyées par mail entre le 1<sup>er</sup> et le 10 du mois. Elles sont à régler avant le 15 de chaque mois.

### - Modalités de paiement :

Les règlements peuvent s'effectuer directement au périscolaire.

Ils peuvent se faire :

- par virement
- par chèque à l'ordre de l'association des Petits Welches
- en espèces : à déposer au siège de l'association 2 rue du Gal Petitdemange à Lapoutroie (un reçu validant le règlement vous sera transmis, il doit être conservé par les parents en cas de contestation)
- par titre CESU

## RAPPEL

En cas de non-paiement de la facture, vous recevrez un rappel. À partir de ce moment, si la facture n'est pas payée sous 15 jours, nous nous verrons dans l'obligation de ne plus prendre en charge votre enfant jusqu'au paiement complet des factures impayées.

## Les délais de prévenances

**Toute absence doit être signalée : maladie, absence ou grève de l'enseignant, sortie scolaire ou toute situation imprévue 24h à l'avance ou le jour même avant 7h15 en cas de maladie.**

Si l'absence est signalée :

- Dans le délai de prévenance : rien n'est facturé.
- Hors du délai de prévenance : tout sera facturé (repas et heure de garde).

## Médicaments / ordonnances / allergies

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance médicale. Nous vous demandons également de noter sur la boîte de médicament, le nom et prénom de l'enfant, la posologie et le poids si nécessaire. Les prescriptions homéopathiques répondent à la même règle.

Merci de nous signaler toutes les allergies alimentaires et médicamenteuses pour que nous puissions en tenir compte.

## Responsabilité / sécurité

Lors de l'arrivée de votre enfant, merci de l'accompagner à l'intérieur de la structure et de le confier à un membre de l'équipe d'animation. L'enfant reste sous la responsabilité de ses parents et des personnes autorisées (indiquées dans le dossier d'inscription). Si une autre personne

récupère l'enfant, veuillez nous en informer par écrit (mail) en nous indiquant le nom et prénom et assurez vous que cette personne se présente avec une pièce d'identité.

Merci de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la structure pour une organisation harmonieuse de l'accueil et pour le respect de chacun.

### **Exclusion**

Une exclusion peut être prononcée par le directeur de la structure dans les cas suivants :

- Non-respect du règlement intérieur
- Retrait répété d'un enfant après l'heure de fermeture de la structure
- Non-paiement des factures
- Absences répétées et non motivées après réservation
- Indiscipline, manque de respect
- Comportement à risque, mise en danger pour soi et/ou pour les autres

### **Objets et effets personnels**

Par mesure de sécurité, il est recommandé d'éviter d'apporter des objets de valeur.

Les enfants et les familles sont seuls responsables de ce qu'ils apportent dans la structure. L'association décline toute responsabilité en cas de vols, de pertes ou de détériorations de vêtements, bijoux ou jeux même commis à l'intérieur des locaux ou lors d'une activité extérieure. Les animateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable de la perte, du vol, de la détérioration ou de l'oubli des affaires personnelles de l'enfant.